



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-151118-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018
--	---

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice..... 27
Nombre de conseillers présents..... 18
Nombre de conseillers votants 22

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,
Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON (arrivée au sujet n°2), M. André DESPLAT, Adjoint,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Gilles-André JEANSON, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. Pierre-Antoine BOURREAU, Mme Stéphanie MANCHON, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

Madame Nathalie BERTON	à Madame Sylvie QUENEAU
Madame Stéphanie MANCHON	à Madame Delphine COSSON
Monsieur Pascal SIMON	à Monsieur Jean-Charles GARREAU
Madame Virginie GATIEN	à Monsieur Jean-Christophe GASSOT
Monsieur Francis COUSTEAU	à Madame Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 01 septembre au 31 octobre 2018 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.
- Validation définitive du dossier d'aménagement de la coulée verte : Ce dossier n'a pas été présenté au Conseil Municipal.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Extension du territoire du syndicat de construction de la gendarmerie de Cormery et modification des statuts : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **ACCEPTE** le rattachement de l'ancienne commune de Saint-Bauld au territoire du syndicat
 - **APPROUVE** la modification des statuts.

2. Modification statutaire n°4 – Approbation des statuts de Touraine Vallée de l’Indre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 voix contre :
- **ACCEPTÉ** la quatrième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre consistant à harmoniser les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2019 et valant approbation des statuts.
 - **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre.
3. Réforme des modalités d’inscription sur les listes électorales : Nomination des membres de la commission de contrôle au sein du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :
- **DÉSIGNE**, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :
- (pour les communes de + de 1000 habitants : le quorum sera atteint lorsque les 3/5 des membres seront présents)

Titulaire	Liste	Suppléant (pas obligatoire)
Monsieur Michel TURCO	ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire	néant
Monsieur Gilles-André JEANSON	ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire	néant
Madame Delphine COSSON	ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire	néant
Madame Elisabeth GOILLER	ESVRES Source d’Avenir	néant
Madame Nathalie CARDIN	Ensemble pour ESVRES	néant

COMMANDE PUBLIQUE

4. Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d’Energies d’Eure-et-Loir, de l’Indre et de l’Indre-et-Loire pour l’achat de gaz naturel et/ou d’électricité et de services en matière d’efficacité énergétique : Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :
- **DECIDE** de l’adhésion de la Commune d’Esvres-sur-Indre au groupement de commandes précité pour :
 - o Fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d’efficacité énergétique,
 - o Fourniture et acheminement d’électricité, et de services associés en matière d’efficacité énergétique,
 - **APPROUVE** l’acte constitutif du groupement de commandes, cette décision valant signature de l’acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
 - **PREND** acte que le syndicat d’énergie de son département demeure l’interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l’exécution des marchés relatifs au dit groupement d’achat,
 - **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune d’Esvres-sur-Indre, et ce sans distinction de procédures,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
 - **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d’énergies avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
 - **S’ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d’énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
 - **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d’électricité ainsi que des fournisseurs d’énergies, l’ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune d’Esvres-sur-Indre.

FINANCES LOCALES

5. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l’unanimité :
- **Association Française contre les Myopathies** : subvention de fonctionnement de 500,00 euros correspondant au Téléthon de l’année 2018.

Les crédits pour les subventions de fonctionnement seront inscrits à l'article 6574 fonction 025 du budget de la ville.

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Cession amiable de la parcelle de terrain E n° 2910 (59 m²) « » [VAL DE LOIRE FIBRE] : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **AUTORISE** la cession amiable à Val de Loire Fibre représentée par Monsieur Patrick TERRA, Directeur, société dont le siège social est domicilié 27, rue Robert Nau 41000 BLOIS de la parcelle de terrain cadastrée section E n°2910 sise lieudit « Derrière le Parc », d'une contenance totale de 59 m² et appartenant à la Commune d'Esvres, 37320 ESVRES-SUR-INDRE et moyennant le paiement du prix global de **400 euros** [quatre cent euros].
 - **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette cession seront supportés par l'acquéreur.
 - **AUTORISE** le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette cession qui seront passés en l'office notarial de Maître BOUFFANT, 40 rue Emile Zola, BP 41304, 37 013 TOURS Cedex.

FONCTION PUBLIQUE

7. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** la création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019,
 - **DECIDE** de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
 - **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
8. Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour une mission de conseil en recrutement : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour le Conseil en recrutement,
 - **CONFIE** la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale,
 - **PROCEDE** au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

La convention est conclue pour la durée de la mission confiée.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Voirie

9. Dénomination d'une partie de la RD n°85 - « Route de Saint-Branchs » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de dénommer, « route de Saint-Branchs », la partie de la RD n°85 comprise entre le carrefour de la rue Nationale au niveau du pont de l'Indre jusque la commune de Saint-Branchs,
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
10. Dénomination de voie : « Chemin de la Baudellière » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de dénommer, « Chemin de la Baudellière », la voie communale qui dessert le lieudit « La Baudellière », qui part du carrefour de la route départementale RD 85 dite route de Saint Branchs au chemin rural n°67 des Vignes de la Chaussée à la Baudellière.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
11. Dénomination de voie « Chemin de la Chaume » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dénommer, « Chemin de la Chaume », la voie communale n°231 qui dessert la majeure partie du lieudit « La Chaume », qui part de la VC n°12 dit de Veigné à Tauxigny jusqu'au chemin rural n°69.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
12. Dénomination de voie dans la ZA Even Parc - « Rue Amédée Gordini » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de dénommer, « rue Amédée Gordini », la voie nouvelle dans la zone d'activités Even Parc, parallèle à la rue Emile Mathis et perpendiculaire à la rue Amédée et Léon Bollée.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux et sera notifiée à la CCTVI.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
13. Dénomination de voie « Allée de la Duporterie » ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de dénommer, « Allée de la Duporterie », la partie de la voie communale dite des bœufs comprise entre le carrefour de la RD 85 et la RD n°943,
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
14. Dénomination de voie « Chemin des Onjeunes » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de dénommer, « Chemin des Onjeunes », la voie communale comprise entre la RD n°85 et la rue de la Pommeraye.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
15. Dénomination de voie «Route de l'Echandon» : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de dénommer, « Route de l'Echandon », la voie communale comprise entre la RD n°85 dite route de Saint-Branchs et la VC n°12 de Veigné à Tauxigny en limite de Saint-Branchs.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 21 novembre 2018

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT